



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

**Numéro de la demande :** 2023-0166  
**Demande :** Nouvelle étiquette ou modifications de l'étiquette d'un produit –  
Nouveaux insectes nuisibles  
**Produit :** Voraxor  
**Numéro d'homologation :** 33968  
**Principes actifs (p.a.) :** 125 g/L de trifludimoxazine et 250 g/L de saflufénacil  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3443977

### Contexte

Voraxor (n° d'enregistrement 33968; titulaire BASF Canada Inc.) est une suspension concentrée, un herbicide du groupe 14 contenant 250 g/L de saflufénacil et 125 g/L de trifludimoxazine. Il est homologué pour l'application en présemis, en prélevée ou en jachère chimique pour la lutte contre plusieurs latifoliées dans les cultures céréalières (blé, orge), les légumineuses (pois secs, lentilles, pois chiches, féveroles), le maïs de grande culture et le soja. Il est recommandé de mélanger le Voraxor en réservoir avec le Zidua SC (n° d'enregistrement 32542; titulaire BASF Canada Inc.) ± glyphosate pour une répression des mauvaises herbes à plus large spectre. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

L'objectif de cette demande est de modifier l'étiquette du Voraxor afin d'inclure la répression résiduelle en début de saison de la moutarde des champs, du canola spontané et de la soude roulante lorsque le Voraxor est appliqué en mélange en cuve avec le Zidua SC. En outre, il a été demandé que toutes les mauvaises herbes pour lesquelles ce mélange en cuve fournit une répression résiduelle en début de saison soient énumérées dans la section relative au mélange en cuve de l'étiquette du Voraxor.

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

## **Évaluation de la valeur**

L'ajout d'une allégation de répression résiduelle en début de saison pour la moutarde des champs, le canola spontané et la soude roulante permet aux producteurs de lutter contre un plus large éventail d'adventices dans les cultures étiquetées après l'application de l'herbicide.

Le demandeur a soumis des informations sur la valeur qui comprennent des justifications scientifiques et des données provenant d'essais d'efficacité à petite échelle menés entre 2019 et 2022 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Les informations relatives à la valeur ont démontré qu'une application de Voraxor dans un mélange en cuve avec Zidua SC aux taux d'application homologués et conformément au mode d'emploi de l'étiquette peut fournir une répression résiduelle acceptable en début de saison du canola spontané, de la moutarde des champs et de la soude roulante, et que l'inclusion de ces mauvaises herbes sur l'étiquette du produit Voraxor est donc justifiée.

## **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour appuyer l'inclusion de la répression résiduelle en début de saison du canola spontané, de la moutarde des champs et de la soude roulante par un mélange en cuve de Voraxor + Zidua SC appliqué conformément au mode d'emploi de l'étiquette.

## Références

- 3426313 2023, Voraxor Herbicide (Trifludimoxazin + Saflufenacil): Application to Amend the Early Season Residual Suppression Weed Claims for the Labelled Tank Mix of VORAXOR and ZIDUA SC, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.1, 10.3.2, 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5
- 3426315 2023, Field Trial Reports - Voraxor, DACO: 10.2.3.3(B)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9